



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA CAVEM

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

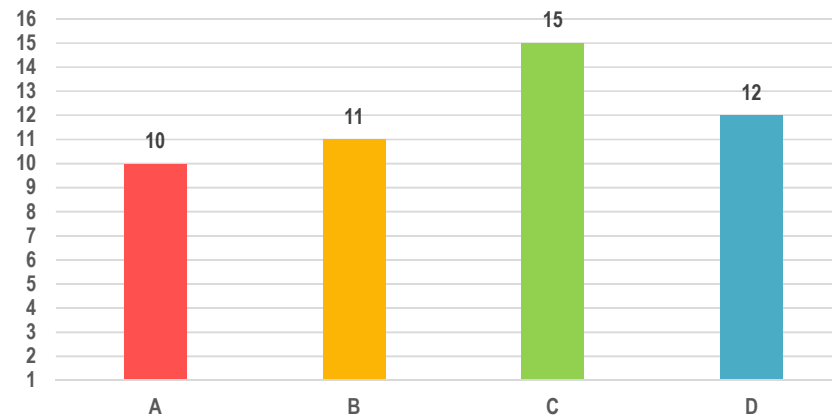
Nb d'actions par obj. Opé. Nb d'actions par obj. Strat.

A	La CAVEM, un territoire qui se développe tout en préservant son foncier et en limitant ses besoins énergétiques !	A.1	Aménager et construire un territoire sobre en énergie, résilient et intégré à son environnement	6	10
		A.2	Créer les conditions favorables à une mobilité diversifiée, sobre en énergie et décarbonée	4	
B	La CAVEM, un territoire qui maintient son attractivité économique !	B.1	Engager la CAVEM vers la transition énergétique de son économie	4	11
		B.2	Conforter l'attractivité touristique de la CAVEM tout en limitant ses impacts	4	
		B.3	Favoriser une agriculture de proximité	3	
C	La CAVEM, un territoire qui préserve et valorise ses ressources locales !	C.1	Préserver la ressource en eau et la biodiversité locale face au développement urbain	4	15
		C.2	Réduire la production de déchets à la source et encourager la valorisation énergétique et de matière	3	
		C.3	Déconcentrer, décentraliser et diversifier les sources d'approvisionnement énergétique	8	
D	La CAVEM, un territoire qui mobilise ses acteurs autour de la question énergétique et climatique !	D.1	Informier, sensibiliser et mobiliser chacun aux enjeux climatiques et énergétiques	2	12
		D.2	S'organiser pour mettre en œuvre et évaluer le PCAET	2	
		D.3	Poursuivre l'exemplarité de l'action publique locale	8	

48

10
11
15
12

Nombre d'actions par axe



TITRE ACTION	DESCRPTIF ACTION	Modalités de mises en œuvre	Porteur de l'action	Direction porteuse et responsable de l'action	Services d'appui	Elu référent	Partenaires extérieurs	Calendrier de mise en œuvre						Statut de l'action	Budget estimatif de l'action HT	Financements	
								2018	2019	2020	2021	2022	2023				
A11	Concevoir des opérations d'aménagement développant des formes urbaines durables (FA n°121 du PLH)	<p>L'optimisation des projets d'aménagement et de construction des opérations nécessite de concevoir des projets performants. La déclinaison de ces objectifs de performance interface la question de la forme urbaine des opérations et en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> la densité et des continuités urbaines la plurifonctionnalité des opérations ou de leur insertion dans l'environnement les mobilités alternatives à développer des cadres de vie qualitatifs (cadre naturel et service de proximité) <p>A horizon 2035, le SCoT de la CAVEM prévoit un besoin en foncier supplémentaire de 685 hectares dont 225 hectares de renouvellement urbain et 460 ha en urbanisation nouvelle. À ce titre, la CAVEM souhaite poursuivre ses efforts par la mise à jour du référentiel d'aménagement jusqu'à utilisé par la direction des affaires foncières (ref HQE) afin de prendre en compte plus fortement les enjeux d'aménagement durable.</p>	CAVEM	DAE - JF VEROT	Serv. Habitat - B COLOMERA	M. BERTORA, Délégué au Développement Economique Mme MARENCO, Déléguée à l'Habitat	ARPE PACA, Bâtiment Durable Méditerranéen CG 83 (groupe de travail énergie / urbanisme)	X	X	X	X	X	X	action nouvelle	Temps homme	100% CAVEM	
A12	Limiter l'imperméabilisation des sols afin de lutter contre les inondations et préserver les capacités de stock carbone	<p>Un constat au niveau mondial : l'imperméabilisation des sols continue son inexorable progression partout, entraînant la disparition de milieux ouverts et compromettant de manière irréversible la fourniture de services écosystémiques indispensables.</p> <p>elle favorise le ruissellement de l'eau le long des pentes au détriment de son infiltration, l'érosion des sols, les coulées d'eau boueuse et le risque d'inondation. Les dramatiques crues de l'Argens vécues en 2010 et 2011 en sont une conséquence.</p> <p>De plus, l'artificialisation des sols peut aussi provoquer un destockage de carbone rapide et conséquent, qui contribue au changement climatique lorsque le sol n'est pas très vite couvert.</p> <p>La lutte contre l'artificialisation des sols devient donc sur le territoire un objectif prioritaire</p>	CAVEM	Etude et coordination Eau et Assainissement C. COMBE		M. MASQUELIER, Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement				X	X	X		action nouvelle	50 000 € pour l'étude 465 000 € travaux à Roquebrune	30% CAVEM, 70% Agence de l'eau	
			CAVEM	Service hydraulique, cours d'eau, GEMAPI J. RAINALDI		M. MASQUELIER, Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement			X	X	X				action nouvelle		
			Communes	Service hydraulique, cours d'eau, GEMAPI J. RAINALDI		M. MASQUELIER, Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement			X	X	X				action nouvelle		
A13	Promouvoir un habitat plus attractif, économe et adapté au climat méditerranéen (FA n°122 du PLH)	<p>Les modes d'habiter changent et les populations sont à la recherche de propositions novatrices leur permettant, en dehors d'un cadre urbain résidentiel individuel, de trouver un cadre de vie de qualité offrant un haut niveau de services et des facilités propres aux centres villes.</p> <p>En fonction des âges de la vie, des activités des habitants et de leurs cultures, les populations recherchent aujourd'hui des modes d'habiter différents. La réponse est tant typologique que contextuelle. Le cadre de vie et l'environnement urbain (y compris les services) sont des facteurs permettant d'agir sur l'attractivité des territoires urbains, d'en transformer l'image.</p>	CAVEM	Serv. Habitat - B COLOMERA - A LLORENS	AREVE Julien LYAN	Mme MARENCO Vice présidente déléguée à l'Habitat	ARPE PACA, Bâtiment Durable Méditerranéen CG 83 (groupe de travail énergie / urbanisme)	X	X	X	X	X	X	action nouvelle			
A14	Poursuivre l'amélioration énergétique du parc privé (FA n°322 du PLH)	<p>Si le territoire communautaire se distingue par la présence d'un parc relativement récent (62% du parc de logements construit après 1975), une part importante des ménages habite dans des immeubles anciens potentiellement économes (environ 13 100 ménages habitent un logement construit entre 1949 et 1975).</p> <p>La promotion d'un habitat économe en ressources et performant du point de vue énergétique constitue un axe d'intervention majeur pour maintenir la qualité et l'attractivité du parc ancien. Déjà ciblée par de multiples actions sur le territoire (Programme d'intérêt Général et mise en œuvre du programme Habiter Mieux, projet « Renover + » à Fréjus, plateforme de la rénovation énergétique...), la rénovation énergétique du parc ancien, privé comme public, doit aujourd'hui être accentuée sur l'ensemble du territoire communautaire.</p> <p>Les enjeux sont multiples, à la fois immobiliers (améliorer la performance énergétique du bâti), mais aussi sociaux (reste à vivre, lutte contre la précarité énergétique). Ils nécessitent de mieux connaître les différents besoins et types de publics concernés (précaires de l'énergie dans le parc locatif privé, propriétaires occupants/copropriétaires, occupants du parc social...)</p> <p>La mise en œuvre d'un partenariat renforcé adossé à la mobilisation de l'ensemble des outils existants constitue aujourd'hui la clé de voute pour intervenir sur un maximum de situations et massifier les rénovations énergétiques.</p>	CAVEM	Serv. Habitat - B COLOMERA - A LLORENS	AREVE J. LYAN Service Environnement Dominique ETIENNE	Mme MARENCO Vice présidente déléguée à l'Habitat	Etat/Anah, Région, Département ADIL Communes	X	X	X	X	X	X	action en cours	817 460,00 €	27% CAVEM, 41% Anah, 17% Etat, 6% Département, 9% Région	
A15	Poursuivre l'amélioration énergétique du parc public social (FA n°322 du PLH)	<p>A) Inciter les bailleurs sociaux à la rénovation énergétique de leur parc de logements le plus économe.</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérer les immeubles concernés à travers les plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux Evaluer les besoins de réhabilitation, le coût et les programmer dans le temps <p>B) Lors des réhabilitations, intégrer la requalification des espaces extérieurs (requalification des espaces verts, des voiries, optimisation des stationnements) notamment sur les quartiers en contrat de ville (quartier de l'Agachon et quartiers en veille active)</p>	CAVEM	Serv. Habitat - B COLOMERA - A LLORENS	AREVE J. LYAN	Mme MARENCO Vice présidente déléguée à l'Habitat	Etat/Anah, Région, Département Bailleurs sociaux	X	X	X	X	X	X	action en cours à renforcer			
A16	Encourager la présence du végétal en ville pour agir contre les îlots de chaleur urbain et limiter l'imperméabilisation des sols (inondations)	<p>La lutte contre les ICU et l'imperméabilisation des sols nécessitent une réévaluation des politiques d'urbanisme et des stratégies d'aménagement de court, moyen et long terme. Elle implique par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> de favoriser la climatisation passive, l'architecture bioclimatique, limiter les climatiseurs électriques... de végétaliser et de reboiser les villes et leurs abords via les Trames vertes urbaines, les terrasses et murs végétalisés... de mieux conserver et gérer les eaux pluviales, de limiter et compenser l'imperméabilisation des sols... de développer les transports en commun et les modes de transport actifs... de veiller à ce que des prescriptions d'aménagement garantissent la prise en considération de ces facteurs de risques en adaptant les bonnes pratiques et règlements aux conditions locales... <p>La CAVEM, compétente en matière d'aménagement du territoire, de lutte contre les inondations, de transport, de préservation de l'environnement et du cadre de vie, de développement économique, d'habitat... est en capacité d'intégrer directement certaines de ces préoccupations : dans le cadre de l'élaboration de son SCOT en cours, de la mise en œuvre de son PDU, de sa politique environnementale et de lutte contre les inondations, de l'aménagement de ses parcs d'activités, de la gestion de son patrimoine...</p> <p>Un travail en partenariat avec les services Urbanisme et Espaces verts des communes pourrait permettre de définir une stratégie globale d'aide à la prise en compte opérationnelle de ces enjeux dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (COS végétal, indicateur de biotope par surface, densité d'espaces végétalisés...).</p>	CAVEM	Serv. Environnement	Service hydraulique - cours d'eau J. RAINALDI	M. MASQUELIER Vice président délégué à l'eau et à l'assainissement M. BROGLIO Vice président délégué à l'Environnement	Services Urbanisme et espaces verts des communes de la CAVEM ARPE PACA AIR PACA	X	X	?			?	action nouvelle	A définir	A définir	

	TITRE ACTION	DESCRIPTIF ACTION	Modalités de mises en œuvre	Porteur de l'action	Direction porteuse et responsable de l'action	Services d'appui	Elu référent	Partenaires extérieurs	Calendrier de mise en œuvre						Statut de l'action	Budget estimatif de l'action HT	Financements
									2018	2019	2020	2021	2022	2023			
A21	Améliorer l'attractivité des transports publics	Le diagnostic du réseau Agglobus fait ressortir les points clés suivants : - Agglobus souffre de défauts qui sont autant de pistes d'amélioration : sa structure et son fonctionnement sont complexes et de ce fait peu lisibles, sa couverture territoriale est très inégale avec une carence d'offre sur les centralités secondaires, les sites d'hébergement touristique et les zones d'activités, les temps de parcours sont longs - Comparé aux autres réseaux desservant des agglomérations de même taille, Agglobus apparaît très largement sous-dimensionné avec un déficit d'offre d'environ 50% - La fréquentation est également très faible mais en augmentation au cours des dernières années ; elle est bien en deçà de ce que l'on constate sur les réseaux comparables	A) Augmenter et redéployer l'offre du réseau Agglobus B) Réaliser des aménagements de voirie en faveur des TC C) Améliorer le rabattement en voiture sur les lignes de bus D) Assurer l'accessibilité d'Agglobus aux PMR E) Renouveler le parc d'autobus avec des véhicules plus modernes F) Développer les outils de l'information et de la communication G) Proposer une tarification attractive H) Prendre en compte les transports collectifs dans les projets urbains	CAVEM	Direction Transport - P FERRAIOLI	-	Mme ROUBEUF, Déléguée aux Transports Publics	* Conseil Général du Var, Région PACA, AOT	X	X	X	X	X	X	action en cours		
A22	Développer le covoiturage sur le territoire de la CAVEM Action PDU	Le SDCV comporte 3 volets indissociables : • la réalisation d'un réseau d'aires de covoiturage (3 communes de la CAVEM seraient concernées – les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Puget sur Argens) ; • la création d'une plateforme internet de covoiturage (site internet) portée à l'échelle départementale ; • la mise en place d'une animation pour promouvoir le covoiturage. Sur la CAVEM : La com interne a été faite. 7 aires sont prévues = faire des Adrets est opérationnelle et 6 terrains sont plus ou moins aménagés 1 terrain est en cours d'acquisition au Pôle multimodal des Garrillans à Roquebrune pour 980 000 euros	Développer le covoiturage par : A) l'élaboration des Plans de Déplacements d'Administration (PDA) de la CAVEM et des communes B) L'accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) ou inter-entreprises (PDIE) sur le territoire, à travers la mise en place d'un conseil en mobilité au sein de la CAVEM et l'octroi d'aides financières C) la promotion du site de covoiturage récemment créé par le Conseil départemental www.covoituragevar.fr auprès de la population et des entreprises du territoire D) la mise en place d'actions de communication autour du covoiturage : continues (page Web), ponctuelles (gazettes municipales), événementielles (semaine de la mobilité), saisonnières (au niveau des grands hébergements touristiques) E) l'aménagement d'aires de covoiturage (petits parkings où se retrouvent les covoitureurs et où les passagers laissent leurs voitures pour monter dans celles des conducteurs) selon une charte et une signalétique homogènes à l'échelle de la CAVEM	CAVEM	Direction Transport - P FERRAIOLI	-	Mme ROUBEUF Vice présidente déléguée aux Transports Publics	* Conseil Général du Var, Région PACA, AOT	X	X					action en cours	980 000,00 €	
A23	Développer les aménagements cyclables sur le territoire de la CAVEM Action PDU	Le territoire de la CAVEM est faiblement pourvu d'aménagements cyclables. La création de pistes cyclables est une compétence communale et exception faite de Fréjus, il y a eu jusqu'à présent une absence de lignes politiques sur leur développement. Notons que les potentiels de création de voies cyclables pour des usages quotidiens restent toutefois assez hétérogènes sur le territoire. Le développement des aménagements d'itinéraires cyclables structurants est un des axes de travail souhaité par le futur PDU de la CAVEM.	A) Elaborer un Plan cyclable intercommunal permettant des interconnexions entre les villes de la CAVEM permettant : - l'aménagement des itinéraires structurants - l'aménagement des itinéraires d'accès aux grands générateurs - l'implantation des garde-cycles et créer des parkings à vélos - le renforcement des normes des PLU en matière de stationnement des vélos B) Mettre en oeuvre ce plan	CAVEM	Direction Transport - P FERRAIOLI	Pôle E3D D. ETIENNE Réseau des communes sur les questions énergétiques	Mme ROUBEUF Conseiller communal délégué aux Transports Publics	* Conseil Général du Var, Région PACA, AOT	X	X	X	X	X	X	action en cours		
A24	Développer des alternatives à la voiture thermique source de nuisances Action PDU	L'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales laisse aux EPCI exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de réduction des émissions polluantes et de GES, la responsabilité de créer et d'entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques. Sur Fréjus et St Raphaël, une convention a été signée avec la start-up « + de Bornes » pour l'installation de 3 bornes dans chaque ville. St R s'engage à en installer 3 de plus (environ 5 000 € par borne dont 50% subventionné). Pour les autres communes, le SYMIELEC prévoit l'installation de bornes à Puget et à Roquebrune.	A) Développer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la CAVEM B) Créer une station GNV vert visant à approvisionner les camions de collecte des déchets ainsi que les bus du réseau Agglobus, voire les camions de transport en transit si la station est placée à proximité de l'autoroute	CAVEM	Direction Transport - P FERRAIOLI	Service Environnement - D. ETIENNE	M. CHABERT Conseiller communal délégué à l'énergie	* Structures publiques : ADEME (dans le cadre des investissements d'avenir), CG83, Communes * Opérateurs énergétiques publics et privés : SYMIELEC, Fournisseurs d'énergie et énergéticiens, ERDF * Entreprises privées	X	X					action en cours	600 000 euros (2015-2019 = budget PDU)	
B11	Assurer l'attractivité économique du territoire au travers des parcs d'activités par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans leur gestion	Les activités économiques sont responsables de 19% des émissions de GES du territoire et dépendent, pour 81% de leur consommation énergétique, de l'électricité. Du choix du lieu d'implantation, à la conception des bâtiments et de leurs abords, l'organisation des flux commerciaux ou du déplacement des salariés, en passant par la prévention des déchets, les achats responsables, la maîtrise de l'énergie ou la mutualisation des moyens, les zones commerciales, fédérées ou non, disposent de nombreux leviers d'actions pour réduire leur empreinte carbone, diminuer leur facture énergétique et dans le même temps améliorer leur image....	Inciter à la certification des parcs d'activités (ISO 14001, label qualité Eco Var) par la mise en place d'actions collaboratives : - Fédérer les parcs - Promouvoir une économie collaborative et circulaire - Mutualiser les ressources et achats d'énergie - Promouvoir la prévention, la gestion collective et le recyclage des déchets - Intégrer les notions environnementales dans la création, la gestion et la vie des parcs - Proposer des solutions d'accompagnement et d'actions en matière de développement durable aux professionnels - Créer un réseau d'entreprises certifiées - Désigner des eco-référents	CAVEM	Dev ECO N. LANDI		M. BERTORA Président délégué au Développement Economique	* Conseil Régional PACA, ADEME	X	X	X				action en cours		
B12	Recomposer et requalifier les parcs d'activités industrielles à Puget sur Argens pour l'accueil de nouvelles entreprises		A) Acquisition de foncier économique sur différentes zones industrielles de Puget B) Dépollution des sites et réalisation de futures zones de qualité dans le respect des contraintes réglementaires et environnementales ainsi que la norme HQE C) Implantation d'activités liées au bien-être, à la santé, à la naturalité ou aux industries du futur, autour d'entreprises motrices comme Thalgo	CAVEM	Dev Eco N. BACU			Région SUD				X	X	X	action nouvelle	3 000 000,00 €	Région Sud : 20 % Fonds propres : 80 %
B13	Mettre en œuvre des actions en faveur du commerce de proximité		Conditionner l'octroi des subventions aux associations de commerçants pour promouvoir le commerce de proximité en fonction d'indicateurs de performance énergétique	CAVEM	Dev Eco N. BACU			Région sud, ADEME	X	X	X				action en cours à renforcer		
B14	Accompagner la création et le développement des entreprises du territoire		Financement des organismes d'aide à la création d'entreprise : - Conditionner l'octroi d'aide à des indicateurs de performance - Créer des COTECH trimestriels réunissant tous les organismes + consulaires, afin d'améliorer notre réponse aux dossiers - Inciter à une démarche environnementale - Privilégier les dossiers localisés dans les zones prioritaires et les centre-villes sinistrés	CAVEM	Dev Eco N. BACU			CCI	X	X	X				action en cours		
B21	Développer les modes de transport touristiques doux Action en lien avec le PDU	La qualité et le cadre de vie de la CAVEM en font un territoire particulièrement touristique. Chaque été, sa population peut être multipliée par 4 passant ainsi de 110 000 habitants à plus de 400 000 habitants. L'attractivité touristique est un atout majeur pour le développement économique du territoire. Toutefois, ce développement n'est pas sans impact sur l'environnement, sur le climat et la qualité de l'air. Le profil climat de la CAVEM a en effet quantifié que les activités touristiques représentaient près de 8 % des émissions de GES du territoire. 51 % de ces émissions sont liées aux transports des touristes. Le PDU de la CAVEM place ainsi le transport touristique comme un enjeu majeur pour le territoire. L'axe 4 de ce document est dédié à la thématique : « Un territoire touristique qui reste agréable l'été ». Les orientations opérationnelles de l'axe 4 sont détaillées dans les sous-mesures de l'action.	A) Réflexion sur le développement de pistes cyclables (avec les équipements associés) desservant les principaux sites touristiques de la CAVEM (hébergements, patrimoines, plages) B) Réflexion sur le développement et l'adaptation de l'offre de TC durant la période estivale : garantir la desserte des hébergements touristiques C) Réflexion sur la création d'aires piétonnes estivales	CAVEM	Direction Transport - P FERRAIOLI		Mme ROUBEUF Vice présidente déléguée aux Transports Publics	* Communes, Offices de Tourisme, Exploitants touristiques, Pôle touristique Estérel Côte d'Azur	X	X	?	?		?	action en cours		
B22	Travailler avec Pôle Touristique Estérel Côte d'Azur à la mise en place de démarches d'éco tourisme auprès des hébergeurs de la CAVEM		A) Promouvoir les labels éco tourisme tels que La Clef Verte ou Green globe auprès des hôteliers et des hébergements touristiques de plein air B) Mener un appel à candidatures pour accompagner au moins 5 hébergements touristiques à la mise en place d'un éco label C) Valoriser les hébergements labellisés : gazettes communales, offices de tourisme...	CAVEM	Pôle E3D -R. GAIERO	Madame MARENCO Vice présidente Santé publique	à définir	CCI CG 83 Offices de tourisme Exploitants touristiques Pole touristique Estérel Cote d'Azur qui à la compétence tourisme sur la CAVEM		X	?	?		?	action nouvelle		
B23	Dynamiser les filières de transport touristiques tout en limitant leurs impacts environnementaux sur le territoire		A) Développer la filière de Chemin de Compostelle o Faciliter les cheminements piétonniers sur le territoire o Relayer les établissements d'hébergements situés le long du tracé et les encourager à s'engager dans des démarches d'éco tourisme B) Développer la filière VTT au-delà du Roc d'azur tout en s'appuyant sur sa notoriété -en cours o Proposer des parcours VTT aux touristes	CAVEM	Pôle E3D -D. ETIENNE -R. GAIERO	F. ROZEC	A définir	AIRPACA		?	X	?	?	?	action nouvelle		

TITRE ACTION	DESCRPTIF ACTION	Modalités de mises en œuvre	Porteur de l'action	Direction porteuse et responsable de l'action	Services d'appui	Elu référent	Partenaires extérieurs	Calendrier de mise en œuvre						Statut de l'action	Budget estimatif de l'action HT	Financements	
								2018	2019	2020	2021	2022	2023				
B24	Renforcer la prévention et le tri sélectif des déchets durant les périodes estivales	Le territoire de la CAVEM est un lieu fortement touristique. La population en moyenne quintuple pour Fréjus et Saint Raphaël, triple pour Roquebrune et triple / double pour Puget sur Argens et Les Adrets de l'Estérel. Cette augmentation de la population génère d'importants flux de déchets supplémentaires que la collectivité doit gérer.	A) Installer des bornes de tri sélectif sur les plages + sensibilisation sur les plages B) Réaliser un plan de prévention et de tri dans les campings (action mise en place depuis 2009 au printemps et en été) C) Campagne de la CAVEM sur le Domaine du Segured aux Adrets D) Distribution de plaquette à destination des étrangers E) Sensibilisation en anglais lors de manifestations sportives, culturelles, musicales.	SMIDDEV	Direction Générale - Ph DEFRANCE	Pôle E3D	Monsieur MORENON Vice-président délégué à la collecte au traitement et à la valorisation des déchets Monsieur BROGLIO Vice président délégué à l'Environnement	• SMIDDEV / Conseil départemental et Régional • ADEE • Office du Tourisme • Service des plages des communes (rattachés au service technique, service environnement, CLRL...) • L'ACOVAR	X	X	X	X	X	X	action en cours à renforcer		
B31	Etudes pour l'engagement d'un Projet Alimentaire Territorial	Dans la logique de la redynamisation de la filière agricole dans le cadre de la Basse Vallée de l'Argens, un travail global doit être conduit à l'échelle du territoire en coopération avec les communes et les acteurs de l'alimentaire, en priorisant les circuits courts et une logique d'économie circulaire.	A) Etude pour la réalisation d'un PAT B) Mise en œuvre du PAT	CAVEM	Dev ECO C. LIEFOOGHE		Sébastien PERRIN Vice président en charge de la redynamisation agricole	CC Pays de Fayence Chambre d'agriculture du Var			X	X			action nouvelle	80 000,00 €	Région Sud : 30 % Fonds propres : 70 %
B32	Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs par la création de hameaux agricoles	Les inondations répétées de ces dernières années, couplées à une concurrence du marché agricole de plus en plus féroce, ont considérablement fragilisé le tissu économique agricole du territoire. La CAVEM a engagé depuis 2 ans un plan de redynamisation agricole en vue non seulement de maintenir les exploitants en place mais également d'attirer de nouveaux agriculteurs sur le territoire.	A) Acquisition foncière de 50 hectares de terrain pour la création des hameaux agricoles de St Pons à Fréjus et des Amandiers à Roquebrune sur Argens B) Viabilisation des terrains C) Lancement d'un appel à candidature auprès d'agriculteurs	CAVEM	Dev ECO C. LIEFOOGHE		Sébastien PERRIN Vice président en charge de la redynamisation agricole		X	X	X	X	X		action en cours	777 000,00 €	Région Sud : 30 % Fonds propres : 70 %
B33	Développer les circuits de vente de proximité	Le concept de hameau agricole, opération d'initiative publique, vise à permettre à des agriculteurs impactés par les crues de l'Argens à réinstaller sur des tenements fonciers dédiés leurs outil de travail et leurs habitations. La démarche s'adresse aussi aux jeunes agriculteurs souhaitant s'installer.	A) Création d'un point de vente collectif : acquisition foncière (terrain de 2 000 m2 sur Puget) et création de la plateforme Circuit courts avec Drive agricole B) Installation d'une légumerie afin de fournir les cantines scolaires et collectives du territoire	CAVEM	Dev ECO C. LIEFOOGHE		Sébastien PERRIN Vice président en charge de la redynamisation agricole		X	X	X				action en cours à renforcer		
C11	Assurer la coordination des schémas communaux de gestion des eaux pluviales	Situé sur le bassin versant de l'Argens et de Saint-Ayguif et disposant d'un climat méditerranéen (épisodes orageux marqués), la CAVEM est un territoire particulièrement sensible aux enjeux climatiques liés aux eaux pluviales (risques de pollutions des eaux de surface et des milieux aquatiques liés aux rejets des STEP, risques de surverses et déversoirs d'orage délestant le réseau d'assainissement par temps de pluie, rejets d'eaux pluviales, eaux de ruissellement...). Actuellement, et bien que la CAVEM soit compétente en matière d'assainissement, la question des eaux pluviales est gérée à l'échelle communale, compétente en urbanisme. Au sein de la CAVEM, chaque commune dispose de son propre schéma directeur : Puget (2012), Fréjus/Saint Raphaël (2014), Roquebrune (2013), les Adrets (...). Ces schémas, de par leurs prescriptions, visent à réduire l'imperméabilisation des sols, à maîtriser l'écoulement des eaux pluviales, renforcer la rétention à la parcelle des eaux de pluie, prévoir des installations pour assurer la collecte et le stockage éventuel et assurer leur traitement lorsqu'un risque de pollution est engagé. Ils élaborent également des cartes de zonage des eaux pluviales où des mesures particulières doivent être prises. Ces cartes sont élaborées en cohérence avec les PLU communaux auxquels elles sont annexées. Les 5 communes étant limitrophes, la gestion des eaux pluviales ne peut se faire indépendamment les unes des autres et ce, afin de mettre en cohérence les dimensionnements des ouvrages.	A) Coordonner à l'échelle de la CAVEM les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales communaux B) Engager le renouvellement des réseaux des eaux pluviales	CAVEM	Service Hydrolique - cours d'eau F FIQUET		M. MASQUELIER Vice président délégué à l'eau et à l'assainissement	Communes SCOT	X	X	X	X			action en cours	Temps homme	100% CAVEM
C12	Récupérer les eaux usées de sortie de STEP pour l'arrosage des espaces verts et l'irrigation	L'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts (modifié par l'arrêté du 25 juin 2014) par le biais de prescriptions sanitaires et techniques, autorise l'utilisation d'eaux usées traitées, pour l'arrosage ou l'irrigation, à des fins agronomiques ou agricoles, de cultures, d'espaces verts ou de forêts.	A) Identifier les potentiels de réutilisation des eaux usées en sortie de STEP B) Relancer le protocole de raccordement du système d'arrosage du golf de Cap Estérel à la STEP d'Agay pour utilisation des eaux traitées C) Lutter contre les problèmes d'infiltration d'eaux pluviales dans le réseau E.U. D) Ré évaluer le dimensionnement des réseaux E.U.	CAVEM	DSP - X. BURBAN		M. MASQUELIER Vice président délégué à l'eau et à l'assainissement	Véolia			X	X			action nouvelle	308 050,00 €	Fonds propres
C13	Engager l'élaboration progressive d'un Plan local de la biodiversité		A) Créer en interne de la CAVEM, un atlas intercommunal de la biodiversité : schéma progressif sur certaines zones spécifiques B) Définir une stratégie d'actions et la traduire dans la TVBN du SCoT C) Annexer au SCoT des fiches techniques pour accompagner les communes à la déclinaison du Plan dans leurs documents d'urbanisme	CAVEM	Serv. Environnement - F FERRERO - F WALICKI - Y. JACOB		M. BROGLIO Vice président délégué à l'environnement		X	X					action nouvelle		
C14	Améliorer la connaissance des enjeux d'érosion du trait de côte et expérimenter des outils de prévention	<i>I-Sea est lauréat d'un appel d'offre de l'Agence Spatiale Européenne sur le thème de l'érosion littorale qui a pour but de tester la faisabilité des données/images satellite pour le suivi et la caractérisation de l'érosion et la gestion du trait de côte. Ont été retenus comme site pilote de l'action :</i> - La Littoral Camargue - la Baie de Hyères - l'embouchure de l'Argens et le golfe de Fréjus - la baie de Nice et/ou la baie de Cannes	A) Participation de la CAVEM à l'appel à projets de l'Agence Spatiale Européenne sur le thème de l'érosion littorale afin de développer des outils satellitaires de suivi de caractérisation de l'érosion et de gestion de traits de côte : 1ère étape : Définition des besoins utilisateurs et des méthodes pour parvenir, prototypage des produits satellite et retour d'expérience 2ème étape : développement de méthodologie et de chaînes de traitement, démonstration à grande échelle... B) Sur la ville de Saint-Raphaël, expérimentation de la mise en place de bouddins gonflables anti submersion marine dans le cadre d'un projet européen (phase pré opérationnelle en cours à juillet 2019)	CAVEM Saint-Raphaël	Service Environnement Fabien ROZEC					X	X			action en cours action en cours			
C21	Promouvoir le réemploi	<i>Les déchets représentaient en 2011 5% des émissions des GES du territoire de la CAVEM avec une production annuelle de déchets par habitant de 457 kg, soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale. Parmi les déchets générés sur le territoire, les « encombrants » représentent à eux seuls 26 % des tonnages produits et finissent pour la plupart en centre d'enfouissement, sans connaître aucune valorisation et venant au contraire alourdir considérablement la facture énergétique et les charges des collectivités, et impactant fortement l'environnement.</i>	A) Conceptualiser et développer des solutions pour l'activité de réemploi/réutilisation : collecte, logistique, préparation à la réutilisation, distribution et marchandisation de produits de seconde main. B) Mettre en œuvre une campagne de communication spécifique qui invite les citoyens à réaliser des écogestes de réemploi/réutilisation/réparation.	CAVEM	PDV - E SOLER	Service OM PSA/ADT – D. PIZZANELLI	Madame MARENCO Vice présidente déléguée	Communes SMIDDEV Acteurs de l'économie sociale et solidaire	X						action nouvelle	Temps Homme	100% CAVEM
C22	Développer une filière de collecte des biodéchets		A) Etude de la mise en place d'une filière de collecte des biodéchets B) Définir l'utilisation finale de cette matière (bio déchets) et de sa filière d'écoulement.	CAVEM	Direction Générale - Ph DEFRANCE	En collaboration avec le service Développement Economique Mme N. BACU	Monsieur MORENON, Vice président délégué à la collecte au traitement et à la valorisation des déchets	SMIDDEV	X						action en cours		
C23	Elaborer et mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)		A) Elaboration du diagnostic et du programme d'actions (en cours) B) Mise en œuvre du programme et suivi annuel des effets	CAVEM	Marie-Odile SICARD	Frédérique GORJUX	Monsieur MORENON, Vice président délégué à la collecte au traitement et à la valorisation des déchets	SMIDDEV	X	X					action en cours		
C31	Valoriser les potentiels de récupération de l'énergie des eaux usées au niveau des postes de relèvement et des stations d'épuration	La récupération de chaleur provenant des collecteurs d'eaux usées ou des installations d'épuration est une source de valorisation énergétique intéressante. Dans ce cadre, sur la ville de Fréjus, Véolia et la CAVEM vont expérimenter la récupération de chaleur sur le collecteur afin d'assurer le chauffage du Théâtre intercommunal le Forum.	A) Expérimenter la récupération des calories des eaux usées pour chauffer le Théâtre du Forum : étude d'opportunité - étude de faisabilité - réalisation B) Etudier les potentiels de récupération énergétique au niveau du collecteur qui parcourt la mairie principale de ST Raphaël, le Palais des Sports...	CAVEM Saint Raphaël	DGAS - R MOREAU DSP - X. BURBAN	VEOLIA P CHANIOL VEOLIA P CHANIOL	M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	• Véolia Eau	X					action en cours action en cours		préciser les partenaires financiers de l'action et préciser la part financière prise en charge par chacun (CAVEM, Véolia, ADFMF)	
C32	Connaitre le potentiel d'échange thermodynamique avec l'eau de mer et le potentiel de valorisation des micro algues sur le territoire de la CAVEM	En Méditerranée, la température de l'eau est toujours plus stable que celle de l'air – plus chaude en hiver et plus fraîche en été. A 50 mètre de profondeur, l'eau reste à une température constante de 12°C. De ce fait l'eau de mer constitue un fluide médian plus intéressant que l'air pour alimenter un processus d'échange thermodynamique. Sur SR, une étude d'opportunité avait été réalisée sur le Palais des congrès. Celle-ci démontrait l'intérêt énergétique et financier de réaliser un chauffage et rafraichissement du site par PAC avec une boucle sur eau de mer.	A) Rassembler l'ensemble des études existantes portant sur le potentiel d'échange thermodynamique avec l'eau de mer et sur les potentiels des micro algues des communes littorales (lien avec le Pôle Mer Méditerranée) B) Réaliser une étude de technico financière d'installation d'une PAC avec une boucle d'eau de mer sur le Palais des Congrès	CAVEM Saint Raphaël	Serv. Environnement - D ETIENNE	♦ Économe de flux des communes de Saint-Raphaël - P.JASTRZEBSKI ♦ Économe de flux des communes de Saint-Raphaël - P.JASTRZEBSKI	M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	Communes Pôle Mer Méditerranée Communes Pôle Mer Méditerranée				X	X	X	action en cours à renforcer action nouvelle	10 000 euros 10 000 euros	ADEME : à définir ADEME : à définir
C33	Faciliter et encourager le recours aux EnR électriques et de chaleur sur le territoire	Action à destination: - des entreprises = engager des échanges sur l'utilisation de leur gisement en toiture - des particuliers : faciliter le recours du PV ou ECS solaire sur toiture dans le cadre des PLU : nouvelle construction et ancienne - mettre en place un observatoire des EnR sur le site de la CAVEM (dans le cadre de l'instruction des permis)	A) Développer des démonstrateurs d'EnR sur le site d'Epsilon : - installation de panneaux PV sur l'ensemble des bâtiments d'Epsilon - installation d'ombrières photovoltaïques sur tous les parking d'Epsilon + installation d'1 ou 2 bornes de recharge pour véhicule électrique. - installation d'un arbre photovoltaïque (https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/etree-l-arbre-aux-feuilles-photovoltaïques-installe-a-nevers_113325). B) Elaborer un atlas solaire mis à disposition des citoyens pour encourager / faciliter le développement des énergies solaires	CAVEM	A. DEMANET		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie		X	X					action en cours		

TITRE ACTION	DESCRIPTIF ACTION	Modalités de mises en œuvre	Porteur de l'action	Direction porteuse et responsable de l'action	Services d'appui	Elu référent	Partenaires extérieurs	Calendrier de mise en œuvre						Statut de l'action	Budget estimatif de l'action HT	Financements
								2018	2019	2020	2021	2022	2023			
C34	Développer l'implantation de panneaux et d'ombrières photovoltaïques sur le patrimoine public	En situation de péninsule électrique la CAVEM poursuit dans son PCAET l'objectif, d'indépendance énergétique, avec un objectif de production d'énergie renouvelable en photovoltaïque pour 2021 de 12,8 GWhEP/ an pour l'ensemble du territoire. Pour cela la CAVEM et ses communes souhaitent s'investir dans un projet global de déploiement de l'implantation du photovoltaïque sur le territoire via des panneaux et des ombrières photovoltaïques.	CAVEM	Direction Aménagements et Equipements B. CARPENTIER		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	Région AUDAT Saint-Raphaël			X	X	X		action nouvelle	100 000,00 €	Région Sud : 30 % Fonds propres : 70 %
C35	Encourager l'installation de panneaux solaires photovoltaïques par la création de la "Route Solaire"	En utilisant la Diamétrale des centralités identifiée dans le SCOT, suivant le tracé de l'ancienne RD-N7, l'action vise à créer une route solaire en mobilisant les surfaces potentielles, mixant des toitures publiques et privées, notamment sur les ZAC, mais aussi des surfaces pouvant accepter des ombrières. Un potentiel d'environ 10 ha de toitures solaires a été identifié, devant servir d'exemples pour le reste du territoire et créer un effet d'entraînement. Ce projet s'inscrit dans l'esprit de l'article 86 de la loi BIODIVERSITE qui impose, à partir du 1er mars 2017, la production d'énergie renouvelable et/ou un système de végétalisation en toiture des centres commerciaux.	CAVEM	Direction Aménagements et Equipements B. CARPENTIER		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	Communes Entreprises privées			X	X	X	X	action nouvelle		Communes pour parkings publics CAVEM pour pkg CHI, Parc d'activité Epsilon 2 et Théâtre LE FORUM
C36	Installation de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration du Reyran pour produire de l'électricité et étude pour de la production d'hydrogène	L'objet de l'opération est de disposer de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité sur la station d'épuration du Reyran à Fréjus.	CAVEM			M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie				X				action en cours	160 000,00 €	
C37	Développer la production de biométhane sur le territoire en mobilisant l'ensemble des gisements disponibles	Le chantier de construction d'une usine de biogaz en utilisant les boues de la station d'épuration du Reyran est actuellement en cours et est réalisée par l'opérateur Véolia. La livraison de l'ouvrage est prévue en janvier 2019 et permettra à partir de 5 000 tonnes de boues la production de 13 millions de KWh soit un quart de la consommation locale. Cette initiative engendrera plusieurs projets tels que la création d'une station de livraison de gaz pour les véhicules utilitaires et la mise en place de collectes des biodéchets issus de la restauration collective.	CAVEM	DGA Ph DEFRANCE		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	ADEME, agence de l'Eau, région PACA	X	X					action en cours		
C38	Elaborer un schéma directeur pour la création d'un réseau de thalassothermie sur la Ville de Fréjus	La ville a identifié la possibilité de créer un réseau de chaleur à base d'énergie renouvelable (thalassothermie) pour couvrir les besoins d'une partie des bâtiments publics existants et de projets en cours d'étude. Afin de lancer une réflexion globale permettant de s'assurer de la pertinence du projet, de son périmètre et de son modèle technico-économique, la ville de Fréjus souhaite en 2019, réaliser un schéma directeur de l'énergie. Cette étude a pour objectif de disposer d'une cartographie des besoins énergétiques et des possibilités de production envisageables au-delà des bâtiments communaux identifiés afin de définir le périmètre du projet de développement du futur réseau de chaleur.	Ville de Fréjus							X				action en cours	100 000,00 €	30 % Région Sud 70 % Ville
D11	Communiquer et mobiliser autour du PCAET de la CAVEM	Chacune des parties prenantes doit participer à l'effort collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	CAVEM	Serv. Environnement - D. ETIENNE		Monsieur BROGLIO Vice-Président CAVEM à l'Environnement	• Services Education Jeunesse des communes de la CAVEM • Education nationale, écoles, collèges, lycées et centres de formation du territoire • ADEE et autres associations • Région PACA, DREAL, CG 83	X	X	X	X	X	X	action en cours	80 000,00 €	100% CAVEM
D12	Définir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à destination des jeunes	Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat et au regard des enjeux pour son territoire et les générations futures, la CAVEM souhaite contribuer au renforcement des actions d'information et de sensibilisation auprès des jeunes.	Communes	Pôle E3D A. ALLEMAND	Pôle E3D R. GAIERO	Monsieur BROGLIO Vice-Président CAVEM à l'Environnement	• Services Education Jeunesse des communes de la CAVEM • Education nationale, écoles, collèges, lycées et centres de formation du territoire • ADEE et autres associations • Région PACA, DREAL, CG 83	X	X	X	X	X	X	action nouvelle		
D21	Suivre et évaluer le PCAET Action réglementaire	Le suivi et l'évaluation du PCAET, depuis sa conception jusqu'à la réalisation des actions envisagées, participent à l'effort d'amélioration continue de la démarche.	CAVEM	Serv. Environnement - D. ETIENNE		Monsieur BROGLIO Vice-Président CAVEM à l'Environnement	Communes	X	X	X	X	X	X	action nouvelle	40 000,00 €	100% CAVEM
D22	Mesurer les effets du PCAET en matière de GES	La loi Grenelle 2 exige la mise à jour des bilans de GES réglementaires au moins tous les trois ans.	CAVEM	Serv. Environnement - D. ETIENNE		Monsieur BROGLIO Vice-Président CAVEM à l'Environnement	ADEME (appui technique) GEDD Université de Nice	X		X			X	action en cours	coût de formation = 1 250 € + temps homme de collecte et d'analyse (20 jours temps plein)	100% CAVEM
D31	Formaliser une démarche éco-responsable interne	- Proposer des formations au DD pour accompagner les changements de pratiques - Les fiches de postes => introduire un encart dans l'ensemble des fiches de postes sur l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable et sur le rôle de chaque agent à porter des valeurs et des comportements éco responsables ; intégrer dans les fiches de postes la mission d'éco référents ; faire le lien entre les missions de chacun et les objectifs DD fixés ; - Les entretiens annuels => l'entretien peut constituer un levier majeur pour encourager les pratiques éco responsables des agents ; il permet d'évaluer les bonnes pratiques et les compétences développées sur ces questions mais également de fixer des objectifs pour l'année à venir que ce soit en termes de formation ou de comportement. Les formations DD peuvent être proposées lors de cet entretien.	CAVEM	Pôle E3D R. GAIERO		M. BOUDOUBE Vice président délégué au personnel		X						action nouvelle		
D32	Formaliser une stratégie de commande publique et d'achat responsable	Identifier des éco-référents dans les fiches de postes dans les différentes directions	CAVEM	DRH B. CARPENTIER Pôle E3D		M. BOUDOUBE Vice président délégué au personnel	Services de la CAVEM		X					action nouvelle		
D33	Suivre et gérer les consommations et performances des bâtiments, de la flotte de véhicules et des équipements intercommunaux et communaux	Inciter les services à prendre en compte le développement durable dans leur métier • Intégrer un volet énergie climat et développement durable au Plan de formation • Intégrer une rubrique Développement durable dans les fiches de postes • Intégrer la dimension Développement durable lors des entretiens annuels (signature d'une Charte Eco agents) : contractualisation possible sur des objectifs • Intégrer une partie "éco agent" dans le guide de bienvenue des nouveaux agents	CAVEM	Serv. des Marchés Publics EDA CRUZ	Service Environnement	A définir	ARPE PACA	X	X	X	X	X	X	action nouvelle	Temps homme	100% CAVEM
D33	Suivre et gérer les consommations et performances des bâtiments, de la flotte de véhicules et des équipements intercommunaux et communaux	La politique d'achats et la commande publique constituent pour les collectivités locales des leviers importants de prise en compte du développement durable en général et de réduction des émissions de GES en particulier. Elles constituent également des leviers d'actions phares en matière d'exemplarité de l'action publique pour légitimer une action territoriale et une mobilisation des acteurs du territoire autour de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie.	CAVEM	Serv. DAE B. CARPENTIER	Service Environnement – Dominique ETIENNE	M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	Services de la CAVEM	X						action en cours à renforcer	Formation : 1 500 euros + temps homme	Droit individuel à la formation

TITRE ACTION	DESCRIPTIF ACTION	Modalités de mises en œuvre	Porteur de l'action	Direction porteuse et responsable de l'action	Services d'appui	Elu référent	Partenaires extérieurs	Calendrier de mise en œuvre						Statut de l'action	Budget estimatif de l'action HT	Financements		
								2018	2019	2020	2021	2022	2023					
D34	Reconstruction exemplaire des locaux administratifs de la CAVEM (démarche BDM niveau Or, Labellisation Energie Carbone)	Le siège de la CAVEM est actuellement logé dans un bâtiment de type Pailleron datant des années 1970 qui ne comporte pas d'isolation thermique. Véritable passoire thermique, le bâtiment est largement énergivore en consommation électrique et de gaz. La réhabilitation du bâtiment ne permettrait pas d'atteindre des objectifs énergétiques satisfaisant au regard de la réglementation thermique, c'est pourquoi sa reconstruction est prévue. Le futur bâtiment public devra être exemplaire en matière de consommation d'énergie. Il s'agira d'un bâtiment à énergie positive, bâti avec des éco-matériaux. La toiture sera prévue pour accueillir 1000 m² de panneaux photovoltaïques. En matière de rafraîchissement et de chauffage un réseau de chaleur et de froid pourra être créé avec l'éco-quartier qui se construira sur une parcelle adjacente et avec le Palais des sports également adjacent.	CAVEM										action nouvelle	8 000 000,00 €	Région Sud : 20 % Fonds propres : 80 %			
D35	Améliorer la performance énergétique et la qualité de l'air intérieur du bâti de la CAVEM	Avec seulement une douzaine de bâtiments intercommunaux, le patrimoine bâti de la CAVEM reste limité. Toutefois, le bilan carbone® patrimoine et services réalisé en 2013, couplé aux entretiens menés auprès des services sur le confort thermique du bâti, montre que des améliorations sont possibles. La mise en œuvre de la fiche action D33 doit permettre d'améliorer le suivi des consommations énergétiques afin d'en faire un véritable outil d'aide à la décision pour les élus et la direction du patrimoine pour la gestion économe du bâti. À partir de ce suivi et de diagnostics complémentaires, une stratégie patrimoniale pourra être établie afin de programmer une rénovation progressive du bâti et le développement des énergies renouvelables encore inexistantes. Enfin, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible : les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...) à partir du 1er janvier 2018 ; les centres de loisirs à partir du 1er janvier 2020.	A) Réaliser un audit énergétique des bâtiments stratégiques de la CAVEM, La Lauve, Sainte Thérèse, voire le Palais des Sports. B) Définir un PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) de rénovation du patrimoine à partir des audits énergétiques des bâtiments intercommunaux C) Renouveler les contrats d'exploitation maintenance des chaufferies en y intégrant des clauses d'efficacité énergétique	CAVEM	Serv. Grands projets - A DEMANET		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie	ADEME						action nouvelle	15 000 €			
			D) Développer le recours aux EnR sur le patrimoine bâti de la CAVEM via : - la réalisation d'une étude de faisabilité technique pour l'installation d'ombrières solaires sur le parking du Stade Rossi - l'installation de panneaux solaires pv sur le toit de la Villa du Chemin de lauve dans le cadre de sa réfection globale - l'insolation des ombrières solaires sur le parking du CHU intercommunal	CAVEM	Serv. Grands projets - A DEMANET		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie									action en cours		
			E) Réalisation d'un plan d'action Qualité de l'Air Intérieur pour tous les établissements Petite enfance	CAVEM	SIHS G. MALICKI											action en cours	Temps homme	
D36	Mettre en place un plan de « décarbonisation » de la flotte de véhicules intercommunale	La CAVEM possède une flotte d'une 50aine de véhicules immatriculés en grande majorité thermiques (hormis 4 véhicules électriques). La réglementation en vigueur exige des organismes d'Etat et des collectivités territoriales de disposer d'au moins 20 % de véhicules propres dans leur flotte d'ici à 2020 soit, pour ce qui concerne la CAVEM, un minimum de 8 véhicules. La mise en œuvre d'un PCET est donc l'occasion pour la CAVEM de définir une nouvelle stratégie de gestion de son parc afin d'y intégrer petit à petit un part de véhicules « propres ». Dès cette année, la direction générale prévoit l'acquisition en Location Longue Durée d'un véhicule électrique.	CAVEM	A) Réaliser un benchmarking des nouvelles technologies existantes B) Identifier les véhicules pouvant être remplacés par un véhicule bas carbone, en fonction de l'usage qui en est fait et des km parcourus C) remplacement progressif de la flotte de véhicules par des véhicules propres	DAE A. AZZOPARDI	Pôle E3D Dominique ETIENNE	Mme ROUBEUF Vice présidente déléguée aux Transports Publics	ADEME						action nouvelle	Temps homme	100% CAVEM		
D37	Décliner le PCAET dans les communes	Les communes disposent d'un patrimoine important ainsi que de compétences structurantes, comme l'urbanisme. Leur association et participation au PCAET est donc primordiale.	Animer un réseau local des communes autour des questions énergétiques et climatiques	CAVEM	Pôle E3D - D. ETIENNE	-	Monsieur BROGLIO Vice-Président CAVEM à l'Environnement							action en cours	Temps homme	100% CAVEM		
			Réaliser le bilan carbone Patrimoine et services de la ville de Fréjus - diagnostic des émissions de GES - définition d'un programme d'actions	Fréjus	Serv. Environnement et cadre de vie - Y JACOB											action en cours	15 000,00 €	100 % Fréjus
			Renover le parc d'éclairage public	Fréjus / Roquebrune / Le Puget	Fréjus - M. SAMPEREZ Roquebrune - V. CORNEC Puget - P. PASKALI		M. CHABERT Conseiller communautaire délégué à l'Energie									action en cours		
D38	Lancer un marché global de performance énergétique sur le patrimoine de la Ville de Fréjus	En 2019, la ville de Fréjus doit renouveler son marché d'exploitation des installations climatiques de ses bâtiments communaux. Pour cela, elle a choisi de mandater en 2018 un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le conseiller sur les différentes possibilités qui s'offrent à elle. Les conclusions de ces études ont mis en avant l'intérêt de mettre en place un Marché Public Global de Performance qui va non seulement permettre de renouveler le marché d'exploitation actuel mais également de garantir une diminution des consommations d'énergie de la ville, de maîtriser sa facture énergétique et de développer les énergies renouvelables. Afin d'avoir un impact conséquent, le futur marché va être élargi à un nombre de bâtiments communaux plus importants (69 sites au lieu de 55 sites).	A) Réalisation d'un Plan Sobriété énergétique des bâtiments publics : installation d'un outil de Gestion Technique Centralisée à l'échelle de la Ville visant à améliorer le suivi des consommations et optimiser la régulation du chauffage ; campagne d'isolation des combles des bâtiments communaux ; B) Réalisation d'un Plan Efficacité énergétique des bâtiments publics avec la rénovation performante des installations climatiques de 11 bâtiments communaux ; C) Développement des énergies renouvelables avec un projet d'auto production et d'auto consommation d'électricité renouvelable composé de 36 centrales solaires réparties sur les toits des bâtiments publics (puissance totale de 1 200 kWc pour 7 800 m2 de toitures) ainsi que l'installation d'une cogénération pour chacune des deux piscines communales ; D) Amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur des écoles	Ville de Fréjus	Fréjus - M. SAMPEREZ								action en cours	4 010 000,00 €	Subventions Région : 30 % Financements propres : 70 %			

N°	N°	TITRE ACTION	Impacts potentiels				
			<i>NC : non concerné ; + : faible ; ++ : moyen ; +++ : fort</i>				
			MDE	GES	Air	EnR	Adaptation
A.1	A11	Concevoir des opérations d'aménagement développant des formes urbaines durables (FA n°121 du PLH)	+++	+++	+++	NC	+++
	A12	Adapter les ouvrages publics aux enjeux climatiques	NC	NC	NC	NC	+++
	A12	Promouvoir un habitat plus attractif, économe et adapté au climat méditerranéen (FA n°122 du PLH)	+++	+++	+++	+++	+++
	A13	Poursuivre l'amélioration énergétique du parc privé (FA n°322 du PLH)	+++	+++	+++	+++	NC
	A14	Poursuivre l'amélioration énergétique du parc public (FA n°322 du PLH)	++	++	++	NC	++
	A15	Encourager la présence du végétal en ville pour agir contre les îlots de chaleur urbain et limiter l'imperméabilisation des sols (inondations)	NC	NC	NC	NC	+++
A2	A21	Améliorer l'attractivité des transports publics	++	+++	+++	NC	NC
	A22	Développer le covoiturage sur le territoire de la CAVEM <i>Action PDU</i>	++	+++	+++	NC	NC
	A23	Développer les aménagements cyclables sur le territoire de la CAVEM <i>Action PDU</i>	++	+++	+++	NC	NC
	A24	Développer des alternatives à la voiture thermique source de nuisances <i>Action PDU</i>	NC	+++	+++	+	NC
	B11	Assurer l'attractivité économique du territoire au travers des parcs d'activités par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans leur gestion	++	++	++	NC	NC
B.1	B12	Mettre en œuvre des actions en faveur du commerce de proximité	+	+	+	NC	NC

N°	N°	TITRE ACTION	Impacts potentiels				
			<i>NC : non concerné ; + : faible ; ++ : moyen ; +++ : fort</i>				
			MDE	GES	Air	EnR	Adaptation
	B13	Accompagner la création et le développement des entreprises du territoire	++	++	++	NC	NC
B2	B21	Développer les modes de transport touristiques doux <i>Action en lien avec le PDU</i>	+	+	+	NC	NC
	B22	Travailler avec Pôle Touristique Esterel Côte d'Azur à la mise en place de démarches d'éco tourisme auprès des hébergeurs de la CAVEM	+	+	+	NC	NC
	B23	Dynamiser les filières de transport touristiques tout en limitant leurs impacts environnementaux sur le territoire	+	+	+	NC	NC
	B24	Renforcer la prévention et le tri sélectif des déchets durant les périodes estivales	++	++	++	NC	NC
B3	B31	Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs par la création de hameaux agricoles	+	+	+	NC	NC
	B32	Développer les circuits de vente de proximité	++	++	++	NC	NC
C1	C11	Assurer la coordination des schémas communaux de gestion des eaux pluviales	NC	NC	NC	NC	++
	C12	Etudier la possibilité de récupérer les eaux usées de sortie de STEP pour l'arrosage des espaces verts et l'irrigation	NC	NC	NC	NC	++
	C13	Engager l'élaboration progressive d'un Plan local de la biodiversité	NC	NC	NC	NC	+++
C2	C21	Promouvoir le réemploi	++	++	++	NC	NC
	C22	Développer une filière de collecte des biodéchets	++	++	++	NC	NC

N°	N°	TITRE ACTION	Impacts potentiels				
			<i>NC : non concerné ; + : faible ; ++ : moyen ; +++ : fort</i>				
			MDE	GES	Air	EnR	Adaptation
C3	C31	Valoriser les potentiels de récupération de l'énergie des eaux usées au niveau des postes de relèvement et des stations d'épuration	+	+++	+++	+++	NC
			+	+++	+++	+++	NC
	C32	Connaître le potentiel d'échange thermodynamique avec l'eau de mer et le potentiel de valorisation des micro algues sur le territoire de la CAVEM	+	+++	+++	+++	NC
			+	+++	+++	+++	NC
	C33	Faciliter et encourager le recours aux EnR électriques et de chaleur sur le territoire	+	+++	+++	+++	NC
	C34	Développer la production de biogaz sur le territoire en mobilisant l'ensemble des gisements disponibles	+	+++	+++	+++	NC
D1	D11	Communiquer et mobiliser autour du PCAET de la CAVEM	+	+	+	+	+
	D12	Définir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à destination des jeunes	+	+	+	+	NC
D2	D21	Suivre et évaluer le PCAET <i>Action réglementaire</i>	NC	NC	NC	NC	NC
	D22	Mesurer les effets du PCAET en matière de GES	NC	NC	NC	NC	NC
D3	D31	Formaliser une démarche éco-responsable interne	NC	NC	NC	NC	NC
			++	++	++	++	+
	D32	Formaliser une stratégie de commande publique et d'achat responsable	++	++	++	++	+
	D33	Suivre et gérer les consommations et performances des bâtiments, de la flotte de véhicules et des équipements intercommunaux et communaux	++	++	++	++	NC
	D34	Améliorer la performance énergétique et la qualité de l'air intérieur du bâti de la CAVEM	++	++	++	++	NC
			+	++	++	++	NC
			NC	NC	+++	NC	NC
D35	Mettre en place un plan de « décarbonisation » de la flotte de véhicules intercommunale	+++	+++	+++	NC	NC	

N°	N°	TITRE ACTION	Impacts potentiels				
			MDE	GES	Air	EnR	Adaptation
	D36	Décliner le PCAET dans les communes	+	+	+	+	+
			+++	+++	NC	+	NC
			+++	+	+	NC	NC

NC : non concerné ; + : faible ; ++ : moyen ; +++ : fort